

# ATTENTION : manquez votre rendez-vous peut avoir des conséquences !

En cas **d'absence** ou **d'annulation tardive** de votre rendez-vous, votre dentiste peut vous demander une indemnisation.

Celle-ci ne fera l'objet d'aucun remboursement par les mutuelles ou assurances complémentaires.

Interroger votre dentiste sur les conditions applicables dans ce cabinet.

## QUELQUES CONSEILS :

- **Notez le rendez-vous** dans votre agenda + un rappel la veille.
- **Notez les coordonnées** de votre dentiste afin de le prévenir en cas d'empêchement.
- **Arrivez 10 minutes à l'avance** le jour de votre rendez-vous.

